

20.11.2013 – 15:57 Uhr

Un financement sûr pour des rentes sûres : le Conseil fédéral fait un pas important

Bern (ots) -

Avec sa proposition d'appuyer le financement de l'AVS sur une base plus large et d'assurer le niveau des rentes, le Conseil fédéral fait un pas dans la bonne direction. Le but de la réforme 2020 doit être d'assurer à long terme le financement de la prévoyance professionnelle au même niveau qu'actuellement. Les mesures proposées montrent les chemins possibles pour atteindre ce but. Travail.Suisse estime cependant que des corrections sont nécessaires.

Travail.Suisse salue la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 qui veut assurer le niveau des rentes et prévoir un financement sur une base plus large. Selon Matthias Kuert Killer : « Seule une réforme qui prend en compte les intérêts dûs aux travailleurs obtiendra une majorité ». Dans cette perspective, Travail.Suisse approuve les points suivants :

- Une augmentation massive de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au lieu de réductions des rentes AVS: l'augmentation de la TVA est certes douloureuse, mais une meilleure assise grâce à la TVA est à privilégier par rapport à toute réduction de rente ou à augmentation générale de l'âge de la retraite.
- Des mesures de compensation importantes en cas de réduction du taux de conversion minimal : Travail.Suisse salue la proposition du Conseil fédéral et la considère comme une ligne rouge que le parlement ne doit pas transgresser.
- Une meilleure couverture du travail à temps partiel pour les bas revenus: avec la diminution de la déduction de coordination et son arrangement proportionnel, les bas salaires seront mieux assurés. Au vu des défis démographiques et en raison de la part toujours plus importante que prend le travail à temps partiel dans la société, le travail à temps partiel sera mieux loti dans le deuxième pilier.
- Il est important et absolument indispensable que les gains réalisés par les sociétés d'assurance dans le cadre de la prévoyance professionnelle profitent plus aux travailleurs assurés. Un premier pas dans cette direction est fait avec les propositions du Conseil fédéral. Seule une réglementation rigoureuse et obligatoire en la matière peut éviter un blocage politique autour du thème du taux de conversion.

Travail.Suisse critique cependant les points suivants :

- Aussi longtemps que des réductions automatiques de prestations sont prévues dans le cadre d'un mécanisme d'intervention, ce dernier n'a aucune chance de rallier une majorité.
- L'amortissement social des effets de la flexibilisation de l'âge de la retraite est insuffisant aux yeux de Travail.Suisse. Un âge flexible de la retraite ne peut fonctionner que si toutes les personnes dont le revenu est modeste et pour lesquelles un départ à la retraite flexible est indiqué peuvent effectivement en bénéficier - les femmes sont particulièrement concernées. Avec la proposition du Conseil fédéral, les femmes ne sont pas assez prises en compte dans les mesures de compensation.
- Concernant le relèvement de l'âge de la retraite des femmes, il est clair pour Travail.Suisse que la mesure n'est envisageable qu'à la condition d'être combinée avec d'autres améliorations pour les femmes. En font partie l'amortissement social des effets de la flexibilisation de l'âge de la retraite, qui bénéficiera aux femmes surtout, mais aussi un renforcement des

efforts en matière d'inégalité des salaires.

Contact:

Pour d'autres informations:

Matthias Kuert Killer, responsable du dossier politique sociale

Tel. 078/625.72.73

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100747428> abgerufen werden.